



### La rentrée et les inscriptions auront lieu :

- **Lundi 22 septembre 2025** à 19h30 la piscine d'Orgeval pour les plongeurs, nageurs et apnéistes
- **Mercredi 24 septembre 2025** à 18h30 la piscine des Thiolettes pour les apnéistes



### Entraînements

Pour cette saison les horaires restent les mêmes, les entraînements auront lieu :

- Pour les plongeurs et nageurs :
  - Les lundis 20h-22h piscine Orgeval
  - Les mercredis 19h-20h30 piscine OrgevalLes séances avec bouteilles ne commenceront qu'à partir du 6 octobre 2025
- Pour les apnéistes et nageurs :
  - Les lundis 21h - 22h15 piscine Thiolettes (2 lignes)
  - Les mercredis 19h - 21h piscine Thiolettes (2 lignes)

Rappel: pas de séance d'entraînement pendant les congés scolaires



### Comment s'inscrire / se réinscrire ?

Afin de vous inscrire pour une nouvelle année, veuillez retourner votre dossier d'inscription COMPLET :

- **De préférence par e-mail** : envoi des documents au format PDF à [secretaire@archimede-club.org](mailto:secretaire@archimede-club.org)
- Ou par courrier à l'adresse suivante : **Archimède club, Julie BONHOMME, 9 rue de Verzy – 51100 Reims**
- Ou remise du dossier en main propre : à Stéphanie M. ou Simon le jour de la rentrée et séances suivantes.

Attention, afin d'éviter une gestion trop importante et fastidieuse des pièces manquantes, **seuls les dossiers complets seront acceptés** : aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement.

Votre dossier d'inscription COMPLET est composé :

- Du bulletin d'inscription ci-joint que vous aurez rempli, complété et signé
- Du règlement correspondant à votre inscription (virement, chèque ou chèque ANCV ou Pass Sport (jeunes))
- Pour les mineurs : d'une autorisation parentale de pratique de l'activité.
- D'un certificat médical valide (moins d'un an) de non-contre-indication à la pratique de l'activité (ou CACI).
- D'un chèque de caution de 5€ pour le badge d'accès à la piscine (restitué en fin de saison au retour du badge).

Ces documents sont disponibles en téléchargement sur [www.archimede-club.org](http://www.archimede-club.org) rubrique « S'inscrire ».



### Règlement

- **Privilégier les paiements par virement** :
  - IBAN : FR76 1027 8088 6400 0279 3314 136 // BIC: CMCIFR2A
  - Merci de bien renseigner votre nom et le motif « Inscription saison »
- Si vous souhaitez effectuer un paiement échelonné, merci d'établir **deux chèques maximums**, chacun d'un montant de 50% de la somme due, tous deux datés du jour d'inscription. Le premier sera débité à la rentrée, le second sera encaissé fin décembre.
- Pour les adhésions de plusieurs membres de la même famille, merci de faire **un paiement par adhérent**.



### Visite médicale

- **Pour pratiquer toute activité (plongée, apnée, nage), vous devez être en possession d'un certificat médical de moins d'un an.** Votre cotisation comprend le prix de la visite médicale auprès d'un médecin fédéral spécialiste de la plongée. Le prix de cette visite ne peut en aucun cas être déduit de votre cotisation. Vous pouvez prendre rendez-vous auprès de :
  - Docteur Benoit JOURNE ou Docteur Denis TOUSSAINT :  
CHU Service Médecine Hyperbare - 45 rue Cognac Jay - 51092 REIMS CEDEX - Tél : 03.26.78.48.75
  - Docteur Alain Lurette : 2 Place de la Mairie, 51220 Courcy - Tél : 03 26 49 61 02
- Une copie de votre certificat médical de moins de 1 an est à transmettre impérativement, de préférence par mail à [caci@archimede-club.org](mailto:caci@archimede-club.org)
- Pour plus d'informations à ce sujet : [Le certificat médical | FFESSM](#)

Si vous avez donné votre CACI la saison passée et qu'il est toujours valide, il est inutile de le refournir.

Pensez à conserver l'original de votre certificat médical



### Assurances

- Votre licence fédérale inclut une assurance en responsabilité civile (ARC), mais exclut toute garantie à titre personnel. Vous pouvez souscrire une assurance individuelle accident (AIA) proposée par la FFESSM par l'intermédiaire du cabinet LAFONT AXA (loisir ou loisir Top niveau 1, 2 ou 3).  
Nous vous proposons d'y souscrire par l'intermédiaire du club au moment de l'inscription en cochant la case appropriée. Vous aurez la possibilité à la réception de votre licence d'y souscrire directement sur le site fédéral. Vous trouverez d'autres précisions et le détail des garanties sur le site de la FFESSM ; [www.ffessm.fr](http://www.ffessm.fr) ou <https://ffessm.lafont-assurances.com/>
- Pour les moniteurs qui encadreront des élèves, le club prend en charge le coût de l'assurance individuelle accident sur la base du tarif "loisir 1 (base)" pour les E1 et "loisir 2 (base)" pour les autres encadrants y compris moniteurs apnée.

Renseignements :

La Présidente Julie BONHOMME : 06 82 07 72 01 ou le Vice-Président Julien CHAUVET : 06 13 12 46 22



### Baptêmes

Des baptêmes de plongée seront organisés les lundis ou mercredis selon les demandes.

Pour prendre rendez-vous, prenez contact via le site internet [www.archimede-club.org](http://www.archimede-club.org) rubrique « Faire un baptême » ou contactez la présidente.